

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / tél. 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE

Elus : Jean-Michel Prieur, président de Parthenay-Gâtine, Philippe Albert, vice-président en charge du scolaire, Jean-Paul Chaussoneaux, vice-président en charge des infrastructures et des travaux

Ecole Louis Canis inaugurée

Après 18 mois de travaux, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est heureuse d'inaugurer la nouvelle école Louis-Canis à Pompaire ce samedi 9 mars 2024.

Après l'incendie survenu le 8 juillet 2022 et ayant détruit deux classes de l'école Louis-Canis, Parthenay-Gâtine et la commune de Pompaire ont tout mis en œuvre pour organiser la rentrée scolaire dans des conditions satisfaisantes en septembre 2022.

Plusieurs modulaires avaient été installés pour accueillir les 5 classes, 1 salle mixte, 1 salle de professeurs, 1 bureau et des sanitaires de septembre 2022 à février 2024. Ils seront démontés à la mi-mars 2024.

Les travaux initialement prévus dans les classes de maternelle, réhabilitation des classes maternelles et de la salle de motricité, ont été réalisés dans un premier temps d'août 2022 à avril 2023.

Sur la partie sinistrée (2 classes primaires, le couloir et les sanitaires), seuls les murs extérieurs et dalles bétons n'avaient pas été touchés. Les travaux pour cette seconde tranche ont compris la réalisation de la toiture, de la charpente, de l'isolation, des cloisons, de la peinture, de la plomberie et de l'électricité.

Par ailleurs, la Communauté de communes a posé des panneaux photovoltaïques qui permettront de réduire la facture énergétique de 16%.

Le déménagement des classes s'est effectué pendant les vacances scolaires de février. Les 112 écoliers et l'équipe pédagogique ont retrouvé leurs salles de classe le lundi 4 mars. Chacun apprécie désormais de travailler dans de meilleures conditions, salles spacieuses, lumineuses et bien insonorisées

L'enveloppe définitive concernant la reconstruction de l'école de Pompaire s'élève à la somme de 639 657,85 € HT (322 060,03 € HT pour la tranche initialement programmée et 317 597,82 € HT pour la partie sinistrée).

L'Etat apporte son soutien à hauteur de 154 095€ (subventions DSIL et DETR) pour les travaux initiaux.